

Concours de Résidanat – Session du 15 juin 2026

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Laayoune (FMPL) et le Centre Hospitalier Régional informent les candidats admis au concours de résidanat – session du 15 juin 2026 – que les inscriptions auront lieu le **vendredi 17 juillet 2026 à 10H00, à la FMPL.**

1. Pièces à fournir pour l'inscription à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Laâyoune :

- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale (ou carte de séjour ou passeport pour les candidats étrangers) ;
- (2) photos d'identité récentes (mentionner le nom et prénom au verso).
- Photocopie légalisée du diplôme du Baccalauréat ;
- (1) Photocopie légalisée du diplôme de Doctorat (En cas d'un Diplôme étranger :
(01) Copie légalisées du diplôme + (01) Équivalence du diplôme + (01) copie légalisée du Baccalauréat + Validation des stages effectuées au Maroc) ;
- Attestation d'équivalence légalisée (pour les diplômes étrangers) délivrée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

2. Pièces à fournir pour l'inscription au Centre Hospitalier Régional :

Pour les Candidats optant pour un statut de contractuel avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

- Photos d'identité ;
- (1) Chèque barré (Ne doit pas atteindre la barre blanche en bas du chèque) ou Attestation de RIB originale signée par la banque ;
- (3) Photocopies légalisées (Recto Verso) de la carte d'Identité Nationale ;
- (3) Photocopies légalisées du diplôme de Doctorat (En cas d'un Diplôme étranger : (03) Copies légalisées du diplôme + (03) Équivalence du diplôme + (03) copies légalisées du Baccalauréat + Validation des stages effectuées au Maroc) ;
- Extrait du casier judiciaire ou la Fiche Anthropométrique ;
- Attestation d'inscription en 1ère année de Résidanat (FMPL) ;
- Attestation d'Inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins ;
- Compte rendu de prise de service dans le cadre de résidanat ;
- Résultat de la commission médicale ;
- (3) Contrats d'engagement de service légalisés (عقدة التزام) à légaliser (Recto Verso)

Les Candidats Fonctionnaires du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale :

- Photos d'identité ;
- (1) Chèque barré (Ne doit pas atteindre la barre blanche en bas du chèque) ou Attestation de RIB originale signée par la banque ;
- (3) Photocopies légalisées (Recto Verso) de la carte d'Identité Nationale ;
- (3) Photocopies légalisées du diplôme de Doctorat (En cas d'un Diplôme étranger :
(03) Copies légalisées du diplôme + (03) Équivalence du diplôme + (03) copies légalisées du Baccalauréat + Validation des stages effectuées au Maroc) ;
- Attestation d'inscription en 1ère année de Résidanat (FMPL) ;
- Attestation d'Inscription au tableau de l'Ordre Régional des Médecins ;
- Compte rendu de prise de service dans le cadre de résidanat ;
- Résultat de la commission médicale ;
- (3) Contrats d'engagement de service légalisés (عقدة التزام à légaliser (Recto Verso)

